



COMMUNIQUE DE PRESSE CFDT-FGAAC

Assignation au tribunal des Conducteurs SNCF de Nice

Les syndicats CGT, **CFDT et F.G.A.A.C.** et 13 conducteurs ont été assignés à comparaître ce jour au tribunal de Grande Instance de Marseille à la demande de la Direction de l'entreprise qui considère que l'action en cours sur l'établissement de Nice constitue un usage abusif du droit de grève.

Les Fédérations CFDT et F.G.A.A.C. tiennent à renouveler leur soutien aux Agents de Conduite actuellement en grève pour préserver leurs conditions de travail.

Les Fédérations CFDT et F.G.A.A.C. déplorent que la Direction de l'entreprise n'ait pas su désamorcer le conflit lors de la procédure de conciliation déclenchée par les organisations syndicales, dans le cadre de la loi, et ce, dès le début du mois de décembre 2008.

Il est regrettable que la Direction tente de discréditer les grévistes en les faisant passer pour des « saboteurs » de service public, alors que leurs actions se limitent à des temps forts, épargnant ainsi les autres jours de semaine.

Les Fédérations CFDT et F.G.A.A.C. tiennent à rappeler qu'elles avaient émis les plus vives réserves sur les modalités d'application de la loi décidées par la direction de l'entreprise.

Les Fédérations CFDT et F.G.A.A.C. condamnent les pressions exercées sur les grévistes et les organisations syndicales qui les représentent. Rien ne justifie de limiter une nouvelle fois le droit constitutionnel de grève.

Pour **les Fédérations CFDT et F.G.A.A.C.** seul le règlement des causes du conflit par la négociation est de nature à apaiser le climat social sur cette région.

La Fédération.

Paris, le 30 janvier 2009 à 12h00 heures.